

COMITE DE PILOTAGE
SECRETARIAT TECHNIQUE

**10^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du
Secrétariat technique ITIE-Togo, Lomé le lundi 24 décembre 2012**

Compte rendu

L'an deux mil douze et le lundi vingt quatre décembre, le Comité de pilotage a tenu sa 10^{ème} réunion ordinaire dans la salle de réunion du Secrétariat technique de l'ITIE-Togo.

Etaient présents à cette réunion quinze (15) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national assisté de ses collaborateurs.

A l'ouverture de la réunion à 9 heures 45 minutes, Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage a souhaité la bienvenue à tous les membres et a présenté l'ordre du jour adopté comme suit :

1. Lecture et adoption du compte rendu de la 9^{ème} réunion ordinaire
2. Examen et adoption du formulaire de déclaration
3. Examen et adoption du programme d'auto-évaluation du processus ITIE
4. Préparation de la participation du Togo à la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE
5. Compte rendu de la rencontre de la société civile et de la Cour des comptes.

1. Compte rendu de la 9^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le compte rendu de la 9^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le jeudi 29 novembre 2012 a été adopté après amendements.

2. Examen et adoption du formulaire de déclaration

Deux experts du cabinet Moore Stephens, présents à cette réunion, ont présenté le projet de rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration du deuxième rapport ITIE-TOGO.

Le secteur extractif couvert par ce deuxième rapport inclut le secteur des hydrocarbures, le secteur minier et celui de l'eau. Le seuil de matérialité appliqué à l'ensemble des flux est équivalent à 0,01 % du total des flux de paiements perçus du secteur extractif et reportés par les différentes agences gouvernementales soit l'équivalent de 340 milliard de F CFA avec un objectif de couverture de 99,99 %.

Pour ce deuxième rapport, vingt huit (28) sociétés sont prises en compte. Les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité minière sont retenues dans la liste à inclure dans le référentiel ITIE 2011 et ce au titre des seuls flux de paiements spécifiques à l'activité extractive.

Pour les entreprises dont les paiements se trouvent au dessous du seuil de matérialité, il est recommandé une déclaration unilatérale désagrégée de la somme combinée des recettes perçues par les agences gouvernementales en application de l'option prévue par l'exigence 11-b.

Les flux de paiements retenus pour ce deuxième rapport sont au nombre de 34 et 11 agences gouvernementales sont également prises en compte.

Le formulaire de déclaration retenu pour ce deuxième rapport est le même que celui du 1^e rapport et il est prévu le même type de formulaire pour toutes les entités déclarantes.

Selon le code source, la TVA et certaines taxes sur salaire ne sont pas couverts par le périmètre ITIE.

Pour la Direction Générale des Douanes, les déclarations des droits de douane se feront par les quittances. Les droits de douane seront désormais séparés des frais payés aux transitaires.

Le Fonds Spécial d'Electrification (FSE) décelé dans le 1^{er} rapport sera intégré dans le périmètre de ce deuxième rapport.

Sur ce point, le Coordonnateur national dit qu'une lettre du Ministre de l'économie et des finances atteste que le FSE est un compte de l'Etat destiné à des opérations de l'Etat. Mais selon lui, tous les paiements doivent être versés au Trésor et non sur un autre compte. Le FSE est toujours opérationnel et des paiements ont encore été faits sur ce compte. Et pour régler ce problème, ce fonds doit être identifié à une taxe.

Pour Monsieur DZIVENOU, il faudra accepter le FSE comme agence gouvernementale et exiger que les fonds soient versés au Trésor. Et pour cela, il serait préférable qu'un texte soit adopté par le Comité de pilotage pour pallier ce problème.

Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage a exhorté, sur ce point toutes les entités déclarantes à œuvrer pour éviter les insuffisances du 1^{er} rapport.

Le deuxième scénario de l'étude de cadrage a été présenté au Comité de pilotage puis adopté à l'unanimité des membres. Mais le Coordonnateur souhaite que le cabinet Moore Stephens propose un texte pour détailler les points du scénario.

Le cabinet Moore Stephens a souligné que la certification des déclarations est très importante pour ce deuxième rapport pour le Togo qui aspire à la conformité. Pour cela les entités déclarantes doivent déjà consulter leurs auditeurs.



Monsieur TAKPA a voulu savoir si la Cour des comptes est toujours apte à certifier les données. Pour lui répondre, le Coordonnateur a affirmé qu'à la réunion du 13 décembre 2012 avec le Premier ministre, la Cour des comptes a présenté un rapport suite aux recherches qu'elle a mené. Pour ce deuxième rapport, l'Inspection Générale des Finances sera associée à la Cour des comptes pour la certification. Le Secrétariat international, lors de la téléconférence, avait proposé qu'au pire des cas, les ministères dont dépendent les agences gouvernementales se prononcent sur la conformité des déclarations.

Le Coordonnateur national a demandé les mesures que le cabinet Moore Stephens a prises pour renforcer les capacités de la Cour des comptes. Le cabinet dit avoir prévu des rencontres avec la Cour des comptes pour voir les ressources dont elle dispose et la manière dont les certifications se feront. Le 26 décembre 2012, une réunion est également prévue avec la Cour des comptes, l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale d'Etat.

Concernant les entreprises la question de la certification est déjà prise en compte. Pour le pré-cadrage, les sociétés ont même envoyé des déclarations certifiées. Le Ministre des mines et de l'énergie et le Ministre de l'économie et des finances ont même pris des arrêtés pour demander aux entités de certifier et le Premier ministre a promis d'envoyer personnellement un courrier à chaque entité déclarante pour la certification.

3. Examen et adoption du programme d'auto-évaluation du processus ITIE

Le programme d'auto-évaluation est élaboré suite à la demande du Secrétariat international afin de préparer la validation. Le secrétariat technique propose à cet effet du 03 au 05 janvier 2013 à Tabligbo un programme d'auto-évaluation en vue de relever les insuffisances et demander les conseils du Secrétariat international pour corriger ces insuffisances avant l'arrivée du validateur.

4. Préparation de la participation du Togo à la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE

Pour la 6^{ème} Conférence mondiale de l'ITIE, le Comité de pilotage a déjà désigné les participants. La liste des intervenants sera envoyée au Secrétariat international et chaque partie prenante doit faire une communication. Au plus tard le 08 janvier 2013, les passeports des membres de la délégation togolaise doivent être envoyés au Secrétariat international pour les formalités de visas.

Les industries extractives sont sollicitées pour se prendre en charge. La Banque Africaine de développement est sollicité pour financer le stand d'exposition.

5. Compte rendu de la rencontre de la société civile et de la Cour des comptes

Ce point n'a pas été abordé lors de la réunion.

En divers, le Coordonnateur a affirmé que le nouveau code minier prendra en compte la divulgation des contrats et les conventions des sociétés. Des ateliers de renforcement de capacités sont également prévus les 27 décembre 2012 pour les entités déclarantes en présence du conciliateur, 29 décembre 2012 pour la Cour des comptes et les auditeurs des

comptes de l'Etat et le 08 janvier 2013 pour le corps judiciaire, les parlementaires et les journalistes puis les 11 et 15 janvier 2013 pour les communautés des localités minières.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a été clôturée à 13 heures 30 minutes.

Fait à Lomé, le

Le Coordonnateur National



Didier Kokou AGBEMADON

le Vice-président



Badawasso T. GNARO